



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°55 DU 21 SEPTEMBRE 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* PUBLICATION

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 21 septembre 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 21 septembre 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire administratif

signé : Christian CHAIGNEAU

SOMMAIRE

I - ARRETES

SECRETARIAT GENERAL.....	5
- Délégation de signature à M. Luc LUSSON, Directeur du Service de l'Immigration et de l'Identité Nationale Modificatif n°1	5
- Délégation de signature à M. Michel PEPION, Directeur de la réglementation et des collectivités locales.Modificatif n°1.....	7

II – DIVERS

CENTRE DE SANTE MENTALE ANGEVIN DE SAINTE GEMMES SUR LOIRE	13
- Avis de recrutement sans concours, année 2010 Adjoints Administratifs de 2ème classe ...	13
HOPITAL SAINT NICOLAS A ANGERS.....	14
- Recrutement d'un poste d'adjoint administratif.....	14

I - ARRETES

Arrêté SG/MAP n° 2010-323

- Délégation de signature à M. Luc LUSSON, Directeur du Service de l'Immigration et de l'Identité Nationale Modificatif n°1

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret du président de la République du 25 novembre 2009 portant nomination de M. Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n°64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets

VU l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2009-1537 du 8 décembre 2009, relatif à l'organisation de la préfecture,

VU L'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-175 du 19 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Luc LUSSON, directeur du service de l'immigration et de l'identité nationale,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

arrête

ARTICLE 1 : L'article 3 de l'arrêté SG/MAP n° 2010-175 du 19 avril 2010 susvisé est modifié comme suit :
Délégation de signature est donnée, en ce qui concerne les décisions codifiées A1a8 à A1a16 dans le cadre de leurs attributions à :

- Mme Geneviève BARBOT
- Mme Sophie FRANCOIS
- Mme Catherine CANTIN-GAULTIER
- Mme Anne DOUIN
- Mme Chantal GRIVAULT-SEYEUX
- Mme Jacqueline GUITTON
- Mme Véronique LEROY
- Mme Stéphanie RALLIER
- Mme Marie-Cécile RICHARD
- Mlle Sandrine SARRAZIN
- Mme Annie VIEL

ARTICLE 2 : L'article 4 de l'arrêté SG/MAP n° 2010-175 du 19 avril 2010 susvisé est modifié comme suit :

« Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions désignées à l'article 1er dans les domaines indiqués ci-après à :

- M. Jacques LAGUERRE, attaché, chef du bureau de l'identité nationale
en ce qui concerne les décisions codifiées :

b) identité Nationale

-B1b1 à B1b8

à :

-- Mme Suzanne CRUCHET, secrétaire administrative de classe normale

en ce qui concerne les décisions codifiées :

B1 b6 à B1 b8 en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques LAGUERRE

Le reste sans changement.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 20 septembre 2010

Signé, Richard SAMUEL

Arrêté SG/MAP n° 2010-324

- Délégation de signature à M. Michel PEPION, Directeur de la réglementation et des collectivités locales. Modificatif n°1

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n°64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du président de la République du 25 novembre 2009 portant nomination de M. Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-054 bis du 1er février 2010, relatif à l'organisation de la préfecture,

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-060 du 04 février 2010 donnant délégation de signature à M. Michel PEPION, Directeur de la réglementation et des collectivités locales,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

arrête

ARTICLE 1^{er} : L'article 1er de l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-060 susvisé est modifié comme suit :

« Délégation de signature est donnée à M. Michel PEPION, directeur de la réglementation et des collectivités locales, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du service, à l'exception des circulaires aux maires et des correspondances avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil régional, les conseillers régionaux, le président du conseil général, les conseillers généraux, les chefs des services régionaux et des conventions conclues au nom de l'Etat, :

- toutes décisions, arrêtés et documents, y compris comptables, concernant l'organisation et le fonctionnement du service sur lequel il a autorité,

- les décisions et les arrêtés se rapportant aux objets suivants :

Code	Nature des documents
A	ELECTIONS, VIE ASSOCIATIVE, REGLEMENTATION GENERALE
.../...	.../...
b	Réglementation générale
A1 b1	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions du bureau dans le domaine

	de la réglementation générale
A1 b2	Carte professionnelle (agent privé de sécurité, agent immobilier, guide interprète, guide conférencier)
A1 b3	Ventes à caractère exceptionnel : périodes complémentaires de soldes et liquidation
A1 b4	Récépissés de déclaration de revendeur d'objets mobiliers
A1 b5	Agrément des gardes particuliers
A1 b6	Livrets et carnets de circulation
A1 b7	Rattachement administratif des personnes sans domicile fixe
A1 b8	Récépissés de demande d'autorisation de manifestation aérienne
A1 b9	Récépissés de déclaration d'installation temporaire de balltraps
A1 b10	Autorisation de création d'aérodrome privé, de plate-forme pour engins ultra légers motorisés, d'hélistation, d'aérostation
A1 b11	Autorisation de survol
A1 b12	Dérogation aux horaires de fermeture des débits de boissons
A1 b13	Autorisation de transfert d'un débit de boissons
A1 b14	Autorisation de création d'une chambre funéraire
A1 b15	Habilitation des opérateurs funéraires
A1 b16	Dérogation aux délais d'inhumation
A1 b17	Autorisation de transport de corps et de cendres à l'étranger
A1 b18	Classement des campings, hôtels, offices, résidences, meublés de tourisme
A1 b19	Délivrance du titre de maître-restaurateur
A1 b20	Autorisation de manifestation de boxe, de course de poneys
A1 b21	Autorisation d'ouverture d'un hippodrome
A1 b22	Agrément des commissaires de courses hippiques
A1 b23	Autorisation de création d'entreprise de surveillance, gardiennage et transport de fonds
A1 b24	Délivrance des cartes professionnelles des salariés des entreprises de surveillance, gardiennage et transport de fonds
A1 b25	Demandes d'extrait de casier judiciaire
A1 b26	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant du domaine de la réglementation générale
A1 b27	Cartes professionnelles de conducteur de taxi
A1 b28	Autorisation d'exploitation des voitures de petite remise
A1 b29	Autorisation d'enseigner la conduite des véhicules
A1 b30	Agréments d'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et des centres de formation des moniteurs d'auto-école et retraits d'agrément Convocations (et secrétariat) de la Commission Départementale de la Sécurité Routière et de la Commission Départementale des taxis et Voitures de Petite remise ainsi que celles adressées aux membres du jury et aux candidats aux examens (taxi)
A1 b31	
A1 b32	
A1 b33	
A1 b34	Fiche de communication au Ministère de l'énergie, de l'écologie, du développement durable et de la mer des informations relatives aux attributions, modifications et annulations des agréments des contrôleurs techniques de véhicules
A1 b34	Taxis, petite remise, enseignement de la conduite : attestations de dépôt de dossiers, demandes de compléments de dossiers, pièces annexes des arrêtés préfectoraux, demandes d'extrait de casier judiciaire

A1 b35	Déclaration d'option des doubles nationaux pour le service national
A1 b36	Autorisation d'exploitation d'un magasin général
A1 b37	Autorisation d'une loterie
.../...	.../...

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-060 susvisé est modifié comme suit :

« Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions désignées à l'article 1er dans les domaines indiqués ci-après à :

- Mme Anne LE QUÉRÉ, attachée principale, chef du bureau de la réglementation et des élections, en ce qui concerne les décisions codifiées :

c) réglementation générale

- A1b1 à A1b37

à :

- M. Philippe PINAULT, secrétaire administratif de classe supérieure en ce qui concerne les décisions codifiées :

c) réglementation générale

- A1b1 à A1b34 en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Anne LE QUÉRÉ et de Mme Martine FORBRAS

à :

- Mme Martine FORBRAS, secrétaire administrative de classe normale en ce qui concerne les décisions codifiées :

c) réglementation générale

- A1b1 à A1b34 en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LE QUÉRÉ

ARTICLE 3 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-060 susvisé est modifié comme suit :

« Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions désignées à l'article 1er dans les domaines indiqués ci-après à :

- M. Laurent BALLETT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la section « cartes grises », adjoint au chef de bureau, en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1a1 à B1a10

à :

- M. Hervé BLIN, adjoint administratif de 1^{ère} classe,

- Mme Sylvie CALLY, adjointe administrative de 1^{ère} classe,

- Mme Marie-Pierre DERSOIR, adjointe administrative de 1^{ère} classe,

- Mme Jacqueline LEBASTARD, adjointe administrative de 1^{ère} classe,

- Mme Françoise POUDRAY, adjointe administrative de 1^{ère} classe,

- Mme Marie-Madeleine CAVADINI, adjointe administrative

- Mme Céline BOURIGAULT, adjointe technique de 2^{ème} classe

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1a4 à B1a6 pour les affaires relevant de leurs attributions

à :

- Mme Monique GIROLA-MI, adjointe administrative de 1^{ère} classe,

- Mme Stéphanie FERCHAUD, adjointe administrative de 1^{ère} classe

- Mme Liliane EYCHENNE, maître-ouvrier principal,

- Mme Fabienne DESAIVRE, adjointe administrative de 1^{ère} classe,

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1b3, B1b5, B1b7, B1b11 à B1b14, pour les affaires relevant de leurs attributions

à :

- Mme Annie BELLANGER, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe,
- M. Nicolas BOSSE, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Mme Marie-Ange COUPECHOUX, adjointe administrative de 1^{ère} classe,
- M. Laurent DELOLME, adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- Mme Ginette LE GAC, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe
- M. Jean-Luc HADJEDJ, adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- M. Eric JOSEPHINE, adjoint administratif de 1^{ère} classe.

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1b2 à B1b4, B1b9, B1b11 à B1b13, pour les affaires relevant de leurs attributions,

à :

- Mme Karine NOËL, adjointe administrative de 1^{ère} classe,

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1c2 à B1c3, pour les affaires relevant de leurs attributions,

ARTICLE 7:

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 20 septembre 2010

Signé, Richard SAMUEL

II – DIVERS

CENTRE DE SANTE MENTALE ANGEVIN DE SAINTE GEMMES SUR LOIRE

- Avis de recrutement sans concours, année 2010 Adjoints Administratifs de
2^{ème} classe

Une procédure de recrutement direct, sans concours, a été mise en place par le Décret N°2004-118 du 6 février 2004 - Titre II - pour les agents contractuels.

Le CESAME ouvrira donc au titre de l'année 2010, les postes suivants pour :

§ Les Adjoints Administratifs de 2^{ème} classe : 3 postes.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 14 Novembre 2010.

Procédure

- a) Un avis de recrutement est publié dans l'Etablissement deux mois avant la date limite de dépôt des candidatures. Il précise le nombre de postes à pourvoir pour chaque grade concerné et la date limite de dépôt des candidatures.
- b) Les Agents souhaitant postuler doivent faire parvenir une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies, les emplois occupés en précisant la durée.
- c) Une commission, comportant trois membres dont un extérieur à l'établissement dans lequel les postes sont ouverts, examine les dossiers de candidatures et opère une sélection.
- d) La Commission auditionnera ensuite les candidats retenus. Cette audition sera publique.
- e) A l'issue des auditions, la liste des candidats déclarés aptes est établie par la Commission dans l'ordre d'aptitude.

Les Agents recrutés seront directement placés en position de Stagiaire.

Ste Gemmes s/L, le 14 Septembre 2010

La
La Directrice des Ressources Humaines

signé : K.GILLETTE

- Recrutement d'un poste d'adjoint administratif

Une procédure de recrutement aura lieu à l'Hôpital Local Saint Nicolas – ANGERS (49) à partir de **septembre 2010** en application du décret 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, afin de pourvoir :

1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Aucune condition de titre ni de diplôme n'est exigée pour faire acte de candidature.

Constitution du dossier de candidature :

Le dossier à transmettre par le candidat doit comporter :

- une lettre de candidature
- copie du permis de conduire en cours de validité (si conduite de véhicule dans le cadre de ses fonctions)
- un curriculum vitae détaillé incluant :
les formations suivies
les emplois occupés (préciser la durée pour chaque emploi)
- deux enveloppes timbrées libellées aux nom et adresse du candidat.

Commission de sélection

La commission de sélection constituée procède à un examen de l'ensemble des dossiers reçus. Seuls seront convoqués les candidats dont la candidature aura été préalablement retenue par cette commission.

Liste d'aptitude :

La commission de sélection, après avoir pris notamment en compte des critères professionnels, arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats déclarés aptes.

Délai de candidature :

Le dossier de candidature est à adresser, au plus tard **le 30 SEPTEMBRE 2010** :

(la date de dépôt de candidature initialement fixée au 20 septembre 2010 est reportée, faute de publication au recueil des actes administratifs de Préfecture avant le 20 juillet, pour des raisons indépendantes de notre volonté)

Soit par voie postale, sous pli recommandé, le cachet de la poste faisant foi à :

Hôpital Saint Nicolas - Direction des Ressources Humaines

«recrutement adjoint administratif – ne pas ouvrir »

14 rue de l'Abbaye BP 82013

49016 ANGERS CEDEX 01

Soit à déposer, contre récépissé, à la Direction des Ressources Humaines

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Ressources Humaines, 02.41.73.42.87 ou 02.41.73.41.68

Angers, le 24 août 2010

La Directrice Adjointe

signé : Frédérique BOUTHOU